



VIVRE ENSEMBLE À ANGLARS-NOZAC

Bulletin municipal de décembre 2013



Les 23 et 30 mars 2014 se dérouleront les élections municipales sur l'ensemble du territoire national. La loi du 17 mai 2013 a apporté quelques modifications dans le déroulement de ces élections ainsi que dans celles des communautés de communes.

La communauté de communes prend une place de plus en plus importante dans les décisions qui concernent notre vie quotidienne et le développement de notre territoire. Nous avons vu que nous ne pouvons plus faire seuls et vous aurez aussi à vous exprimer durant cette élection sur les orientations pour une zone géographique composée aujourd'hui de 20 communes.

L'engagement que certains prendront en se présentant à votre suffrage reste nécessaire à un bon fonctionnement démocratique. Le débat est vital et doit se mener dans le respect des autres idées et des personnes qui les portent.

Nous avons toujours souhaité que ce journal soit le témoignage des actions portées par la commune et l'information des projets en cours. Nous considérons que c'est une œuvre collective qui réussit quand l'action est portée par la majorité du conseil municipal. Ce numéro ne faillira pas à la règle et nous ne parlerons donc pas des projets pour les années à venir, ceux-ci dépendant de la prochaine équipe municipale. Il s'attardera juste sur les réalisations du dernier semestre 2013.

Celles-ci répondent à notre engagement pour Anglars-Nozac et concernent tous les aspects de la vie :

- la politique d'accueil des enfants sur notre territoire, qui vise la réussite scolaire et les apprentissages de la vie en collectivité, comme le maintien de notre école et le développement de l'accueil de loisirs ;
- les services à la population en termes de soutien économique, culturel, à travers la communauté de communes ou l'aménagement du bâtiment de la coopérative ;
- les projets à moyen terme pour l'accueil de nouveaux arrivants tout en maintenant la qualité de vie de notre commune à travers le PLU ;
- le soutien à la vie associative, en mettant à leur disposition des équipements sans cesse améliorés ;
- le souvenir des habitants de notre commune par l'entretien du cimetière et la création d'un jardin du souvenir pour s'adapter à l'évolution des demandes.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et, un peu avant l'heure, un bonne année 2014. J'espère vous retrouver nombreux pour les vœux de la commune le 19 janvier 2014 à 16h à la salle des fêtes.

Le Maire, Pascal Pavan.

Vœux de la commune

Dimanche 19 janvier 2014 à 16h

Le conseil municipal vous invite aux vœux de la commune à la salle des fêtes.

Élections

Inscription sur les listes électorales

Nous vous rappelons qu'il y aura deux élections en 2014 :

- les élections municipales les **dimanches 23 et 30 mars** ;
- les élections européennes le **dimanche 25 mai**.

Les citoyens de l'Union Européenne peuvent voter, à condition d'être inscrits.

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2013 pour vous inscrire sur les listes électorales si vous ne l'êtes pas déjà (apporter un justificatif de domicile à votre nom et une carte d'identité).

Une permanence sera assurée à la mairie le **mardi 31 décembre de 10h à 12h**.

La mairie sera fermée le mardi 31 décembre après-midi ainsi que le jeudi 2 janvier.

Nouveautés

Obligation de présenter une pièce permettant de justifier de son identité pour voter dans toutes les communes, quelque que soit leur population.

Nullité des suffrages exprimés en faveur des personnes dont la candidature n'a pas été enregistrée en préfecture ou sous-préfecture.

Les conseillers communautaires ne sont pas élus au suffrage universel direct mais désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau : maire, 1^{er} adjoint, 2^{ème} adjoint, 3^{ème} adjoint.

Pour Anglars-Nozac, il y a un conseiller communautaire et un suppléant.

Candidature aux élections municipales

Attention : pour les élections municipales de mars 2014, il est obligatoire pour tous les candidats de déposer leur candidature avant l'élection, quelle que soit la taille de la commune.

La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **jeudi 6 mars 2014 à 18h**.

Vous trouverez sur le site web du ministère de l'intérieur tous les renseignements concernant les élections. Un exemplaire est consultable en mairie.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Un PLU, contrairement à la carte communale, prévoit l'évolution de la commune pour les dix à quinze ans qui viennent et il s'intéresse à tous les aspects de la vie en collectivité. Nous avons souhaité qu'il s'élabore le plus largement possible avec la population.

Deux réunions publiques ont été organisées par la municipalité et animées par le cabinet d'études Urbadoc.

Le 14 octobre 2013, en présence d'une trentaine de personnes, était présenté le diagnostic territorial du PLU tandis que l'ADASEA présentait le diagnostic agricole.

Le 25 novembre 2013, une quinzaine de personnes assistait à la présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Ce document élaboré à partir du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement exprime les orientations générales d'aménagement choisies par le conseil municipal. C'est à partir de ce projet global que les zones seront déterminées.

Ces documents sont consultables en mairie et sur le site web de la commune.

Un cahier d'observations est disponible à la mairie pour formuler toute remarque.

Travaux réalisés par la commune et à venir

- Le stade de football, le vestiaire et le club house ont fait l'objet de travaux électriques et de remise aux normes. En effet, ces installations sont soumises à des règles et contrôles de sécurité tous les ans.
- Les travaux d'éclairage du terrain de pétanque sont terminés. Ils concernaient le changement des projecteurs extérieurs, puis sous le chapiteau (plus économiques) avec la possibilité à présent de sélectionner l'allumage de certaines zones de jeu.
- Le chantier de réfection du lavoir de Lavayssières a pris quelque retard, il devrait se poursuivre et être finalisé au début de l'année 2014.
- Nous avons demandé les devis pour la création d'un jardin du souvenir dans le cimetière.

Inauguration des jeux dans la cour de l'école

Le 8 septembre s'est déroulée l'inauguration des quatre jeux implantés dans la cour de l'école. En présence du représentant de la MSA, du Responsable de l'Action Sociale de la CAF du Lot et de représentants de la Caisse Locale du Crédit Agricole de Gourdon, la cérémonie s'est déroulée malgré une météo épouvantable.

Cette inauguration venait couronner un travail coopératif entre les parents d'élèves, sous les présidences de Pierre Vatin et Frédéric David, et la mairie d'Anglars-Nozac. Cet équipement agrémente la cour de l'école et permet aux enfants de l'accueil de loisirs, comme de l'école, de trouver des jeux agréables et répondant à toutes les normes. Le financement était assuré à 80% par le Crédit Agricole, la CAF et la MSA, le solde était payé par la mairie.

Cette rencontre s'est poursuivie par le pique nique de la commune.



Évolution de la gestion de l'ALSH

Les projets sont parfois plus longs que prévu dans leur mise en œuvre. Le centre de loisirs, installé en 2009 grâce à l'implication des parents, est géré par notre commune et co-financé par la CAF, la MSA et les communes de Milhac, Rouffilhac, Masclat, Fajoles et Lamothe-Fénelon. La commune de Payrac a participé pendant deux années et la CCQB finançait l'accueil des enfants de Saint-Cirq-Madelon. Nous avons envisagé dès le départ que ce financement soit assuré rapidement par la Communauté de Communes Haute Bouriane. En raison de l'évolution des collectivités cela n'a été possible que depuis le 1^{er} janvier 2013 avec notre rattachement à la Communauté de Communes Quercy Bouriane. Le financement est donc assuré cette année par la CCQB et les mairies de Masclat et Lamothe-Fénelon.

À partir du 1^{er} janvier 2014, c'est la MJC de Gourdon qui va prendre la gestion quotidienne de ce lieu d'accueil (salaires, animations, sorties, factures des parents, demandes de subventions, ...). La commune d'Anglars-Nozac mettra à disposition les locaux et fournira les repas. Elle sera remboursée pour ce service.

La commune devra rester vigilante quant à la qualité des prestations assurées pour que ce service, contribuant à l'attractivité de notre commune, perdure.

Rythmes scolaires

Comme nous nous y étions engagés en 2013, en demandant le report de la modification des rythmes scolaires à la rentrée 2014, nous arrivons au terme de la mise en place de cette réorganisation. Ce travail, mené en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves élus au Conseil d'École, le centre de loisirs et les élus des communes des deux RPI, sera achevé avant la fin février pour que la rentrée 2014 se déroule dans les meilleures conditions possibles.

État civil

Naissance

Roxane Rinah Monique Letourmy le 2 août 2013

Mariage

Angélique Sagaz et Benoît Jean-Marie Joutet le 14 décembre 2013

Décès

René François Murat le 23 septembre 2013

Hélène Larnaudié le 17 décembre 2013 à Toulouse

Cartes d'identité, nouvelle réglementation

Les cartes d'identité délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 seront valables 15 ans.

Les cartes valides au 1^{er} janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.

Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.

Rappels divers

Autorisations préalables

Tout nouvel accès à la voirie communale ou départementale doit être demandé en mairie (permission de voirie).

Tout projet de clôture, de bâtiment ou de plantation en bordure du domaine public doit aussi faire l'objet d'une demande en mairie (demande d'alignement).

Feux

Il est strictement interdit, quelle que soit la période et quelle que soit la personne, de brûler des pneus, plastiques, etc., hautement polluants (aucune exception ni tolérance). Vous devez impérativement les porter à la décharge ou les déposer dans les bacs à ordures (si le volume est faible).

Sécurité routière

Nous vous rappelons qu'à toutes les intersections, la priorité est à droite, sauf marquage contraire sur la route, et non pas à la personne qui va tout droit.

Respecter cette règle évitera de nombreux accrochages.

Mairie 46300 Anglars-Nozac — Tél : 05.65.41.20.43 — Mèl : mairie.nozac@wanadoo.fr

Accueil public : mardi et jeudi de 14h30 à 17h30. Secrétaire : Isabelle LANIO

Permanence du maire : samedi de 10h à 12h. Mèl : le.maire.anglars-nozac@orange.fr

Site web : <http://anglars-nozac.com>

Association des Parents d'Élèves (APE)

L'APE a constitué son bureau pour l'année scolaire 2013/2014.

Il se compose comme suit :

Président	Adrien Grambert	Vice-présidente	Sandrine Gazard-Maurel
Trésorière	Caroline Aussel	Vice-trésorière	Sandie Thouron
Secrétaire	Lætitia Lasfargues	Vice-secrétaire	Adeline Larribe

Le loto des écoles s'est très bien déroulé. L'APE remercie vivement les nombreuses personnes présentes et toutes celles qui, n'ayant pu se déplacer, ont acheté des cartons.

Manifestations prévues :

26 janvier : repas mique à midi à Saint-Cirq-Madelon ;

12 avril : chasse aux œufs (les enfants seront déguisés) à Rouffilhac ;

22 juin : kermesse des écoles à Anglars-Nozac.

Société de chasse

Le repas annuel de la chasse aura lieu le **samedi 22 février en soirée**.



Aides aux travaux **d'économie d'énergie**

Vous voulez faire des travaux de rénovation thermique ?

Le programme « Habiter Mieux » est renforcé par l'Etat.

C'est le moment d'en bénéficier.

1) Vous êtes propriétaire occupant, et votre logement a plus de 15 ans.

Vous souhaitez faire des travaux (isolation, chauffage) afin de réaliser des économies d'énergie significatives.

Le revenu fiscal de référence de votre ménage ne dépasse pas certains plafonds : de 18 170 euros pour 1 personne à 42 736 euros pour 5 personnes.

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux », vous pouvez bénéficier d'aides importantes, notamment :

- de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : 35 à 50% du montant des travaux HT.
- de l'Etat : 3 000 € à 3 500 € selon la commune dans laquelle vous êtes domiciliés.
- du Conseil général : financement des études liées aux travaux et aide de 500 euros aux propriétaires occupants très modestes.
- du Conseil régional : éco-chèque de 1 500 € si vous faites appel à une entreprise agréée pour la réalisation des travaux.

2) Vous êtes propriétaire bailleur et vous souhaitez réaliser des travaux permettant un gain énergétique minimum de 35 % dans votre logement.

Dans la cadre du programme « Habiter Mieux », vous pouvez bénéficier d'aides importantes, notamment :

- de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : 25 % du montant des travaux HT.
- de l'Etat : 2 000 €.
- du Conseil Régional : éco-chèque de 1 000 €.

Renseignez vous auprès de :

- l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Lot, guichet unique ANAH au 05 65 35 25 41
- www.anah.fr/habitermieux